

vendredi 10 octobre 2014

Assemblée générale 19h30 au local
26 rue Paul Mamert Bordeaux

Bibliographie du mois

Loïc Le Bars, *Les professeurs de silence. Maîtres d'études, maîtres répétiteurs et répétiteurs au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 2014, 454 p. 46€

Voici un livre aussi agréable à lire qu'érudit, aussi soucieux de recherche historique sur les travailleurEs de l'éducation que de perspectives actuelles. L'ouvrage porte sur la place des personnels de surveillance dans les établissements secondaires durant tout le XIX^e siècle. C'est une somme qui suit les conditions de vie des pions à travers les décennies et les soubresauts politiques et sociaux qui les traversent. L'écriture est limpide, les références sont précises, le jargon universitaire évité, le souci du lectorat toujours présent. Le titre renvoie à la fonction principale des surveillants –car l'ouvrage traite presque exclusivement des collèges et lycées de garçons– d'imposer l'ordre et le silence dans des salles d'études et les dortoirs, les lycées étant quasi tous dotés d'internat jugé, à l'époque, comme une condition d'une saine éducation.

On les appelait au début les maîtres d'étude, de 1802 à 1853, puis ce fut les maîtres répétiteurs (après cette date). On assiste à une journée de travail où on voit le pion pris du matin au soir et jusque dans la nuit, avec l'internat, par la surveillance d'une division d'élèves (ce pourquoi on appelait, aussi, les pions des divisionnaires). Ils sont soumis à la hiérarchie de leur recruteur, le chef d'établissement, et de la hiérarchie intermédiaire, le censeur notamment. Leur salaire est minable, le contrat est précaire. Cette éphémérité est justifiée par l'administration par cela que les maîtres d'études puis répétiteurs bénéficient de ce contrat pour pouvoir préparer l'agrégation... sauf que vu la durée du temps de travail dans l'établissement, on n'a pas de mal à comprendre que peu d'entre eux pouvaient vraiment la préparer et donc l'obtenir: belle hypocrisie du pouvoir qu'il n'aura de cesse de renouveler d'ailleurs. Les maîtres d'études sont issus de familles incapables de subvenir à leur besoin à la sortie du lycée. Rappelons qu'au XIX^e siècle, l'enseignement secondaire n'accueillait que 3% d'une classe d'âge, c'est-à-dire les enfants des différentes catégories de la bourgeoisie.

Durant toutes ces années, les maîtres répétiteurs ont tenté de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail. A une époque où le droit syndical n'existait pas –il fut institué en 1884–, c'est sous la forme de société de secours mutuels ou d'Associations, prenant dans d'autres professions (les professeurs et les instituteurs) le nom d'Amicales que ces travailleurEs, souvent d'un même métier, s'organisent.

Les maîtres d'étude créent une première association en 1882 en se dotant d'un journal, *La réforme universitaire*, un journal autonome par rapport à l'Association. Les dissensions internes à l'Associations donneront naissance à la fin du siècle à une seconde revue *La tribune universitaire* (1901). Ce qui frappe dans le combat que mènent les

pions pour la reconnaissance de leur travail, pour l'amélioration de leur statut, c'est la persistance des questions soulevées que l'on retrouve à l'identique aujourd'hui.

Qu'on en juge: faut-il créer un statut propre au répétitorat? Faut-il créer un statut hiérarchiquement subordonné à celui d'enseignant du secondaire? Faut-il maintenir un type de contrat appuyé sur l'idée que pion est un état transitoire permettant juste d'accéder au métier d'enseignant (à un autre métier si on se réfère à aujourd'hui)? Les maîtres d'étude sont restés divisés et la réforme de 1902 qui en fait des fonctionnaires, qui sépare budgétairement la gestion des internats de la gestion des externats des lycées, avec deux types de recrutement séparés des personnels, l'un ministériel/rectoral l'autre local par le patron d'établissement, ne règle pas la question des personnels de surveillance qui vont restés sans reconnaissance entière, c'est-à-dire dans un état statutaire hésitant, où la précarité sera le lot commun.

C'est toujours la même rengaine, la précarité, ça vous met le pied à l'étrier, c'est en attente de la réussite à un concours, à l'obtention d'un diplôme etc. Ce que démontre avec moult détails le livre de Loïc Le Bars, c'est que tous ces faux semblants sont des caches de la misère idéologique bourgeoise qui suscite les haines entre catégories (ici entre professeurs du secondaires et maîtres répétiteurs), qui fabrique des fossés entre des fonctions (comme par exemple la vieille lune entre éducation et instruction), où malheureusement se fourvoient souvent les argumentaires syndicaux.

On lira le livre pour y puiser une preuve de l'importance de la revendication qui est la nôtre d'un corps unique de travailleurEs de l'éducation. □



Le citoyennisme,

Un négationnisme de classe

Ben voilà que sur une de ses publicités, Intermarché écrit : « au service des prix bas, des chefs d'entreprise indépendants, citoyens et acteurs de votre quotidien ». On savait bien le danger des mots portés par le discours dominant comme *citoyen* et *acteur*... On les voit au service de l'idéologie de l'entreprise selon un discours lancé dans les années mille neuf cent quatre-vingt par la gauche au pouvoir. C'est la cause entendue de l'a-classisme, du tous ensemble patron comme ouvrier, chômeurEs comme nantiEs. □